

INSTITUTION SAINT-PIERRE
RENTREE SCOLAIRE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2011 - 2012

SOMMAIRE

1. Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée	2
b) Le calendrier scolaire	2
c) Les horaires de fonctionnement	2
d) Retards et absences	3
e) Stages	3
f) Les services	3
g) L'internat.....	4

2. Informations financières

a) Les tarifs.....	5
b) Les bourses.....	5
c) Les réductions	5
d) Les modalités de facturation et de paiement.....	6
e) Les assurances.....	6
f) Le régime de Sécurité sociale Etudiants.....	6

3. L'Association des Parents d'élèves de l'Institution (APEL)

DOCUMENTS A REMPLIR
à nous renvoyer par retour du courrier

- a) Fiche de renseignements Intendance
- b) Décompte et versement des mois de septembre et octobre
(paiement obligatoire par chèque).
- c) Demande de prélèvement
- d) Bulletin d'adhésion à l'APEL / Coupon-contact «Amicale des anciens »

P.J. : *Enveloppe pour l'envoi de ces documents*

1. Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée :

Rentrée	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<p>Lundi 5 septembre :</p> <p>9h : Accueil 9h à 10h : Regroupement avec le professeur des matières professionnelles 10h : Rencontre avec la SMERA et la LMDE pour votre inscription au régime de Sécurité sociale Etudiants</p> <p>Mardi 6 septembre :</p> <p>8h : Début des cours</p>
INTERNAT	<p>Lundi 5 septembre à partir de 8h</p> <p>Filles : au Lycée, 7 rue Villeneuve Garçons : au foyer Saint-JM.Vianney, 27 rue du docteur Nodet.</p>

b) Calendrier scolaire :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<p>Journée d'intégration : 1 journée entre les 12 et 16 septembre 2012</p> <p>Vacances :</p> <table border="1"> <tr> <td>Toussaint</td> <td>Samedi 22 octobre 2011 – Mercredi 2 novembre 2011 au matin</td> </tr> <tr> <td>Noël</td> <td>Samedi 17 décembre 2011 – Mardi 3 janvier 2012 au matin</td> </tr> <tr> <td>Hiver</td> <td>Samedi 11 février 2012 - Lundi 27 février 2012 au matin</td> </tr> <tr> <td>Printemps</td> <td>Samedi 7 avril 2012 - Lundi 23 avril 2012 au matin</td> </tr> <tr> <td>Eté</td> <td>Jeudi 5 juillet 2012 - Lundi 3 Septembre 2012 au matin</td> </tr> <tr> <td>Ascension</td> <td>Il n'y a pas de cours le vendredi 18 mai (rattrapé le mercredi 2 novembre).</td> </tr> </table> <p>Semaine de l'entreprise : du 2 au 6 avril 2012 Visites d'entreprises, entraînement au recrutement (embauche et stage), forum des métiers...</p>	Toussaint	Samedi 22 octobre 2011 – Mercredi 2 novembre 2011 au matin	Noël	Samedi 17 décembre 2011 – Mardi 3 janvier 2012 au matin	Hiver	Samedi 11 février 2012 - Lundi 27 février 2012 au matin	Printemps	Samedi 7 avril 2012 - Lundi 23 avril 2012 au matin	Eté	Jeudi 5 juillet 2012 - Lundi 3 Septembre 2012 au matin	Ascension	Il n'y a pas de cours le vendredi 18 mai (rattrapé le mercredi 2 novembre).
Toussaint	Samedi 22 octobre 2011 – Mercredi 2 novembre 2011 au matin												
Noël	Samedi 17 décembre 2011 – Mardi 3 janvier 2012 au matin												
Hiver	Samedi 11 février 2012 - Lundi 27 février 2012 au matin												
Printemps	Samedi 7 avril 2012 - Lundi 23 avril 2012 au matin												
Eté	Jeudi 5 juillet 2012 - Lundi 3 Septembre 2012 au matin												
Ascension	Il n'y a pas de cours le vendredi 18 mai (rattrapé le mercredi 2 novembre).												

c) Les horaires de fonctionnement

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<p>Horaires des cours :</p> <p>de 8 h 00 à 17 h 40 avec une coupure minimum d'une heure pour le repas.</p>
-------------------------------	--

d) Retards et absences

Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.

Lycée Saint-Pierre
04 74 32 10 91
viescolaire@lycee-saintpierre.eu

Dès son retour, l'étudiant remettra un justificatif à la vie scolaire. Nous rappelons que les étudiants en BTS MUC **étant soumis à la législation du travail**, ils ne peuvent quitter l'établissement avant la fin de la journée (17h40). En cas de maladie, ils doivent nous fournir un d'arrêt de travail (formulaire Cerfa).

Les absences non justifiées seront signalées, par nos soins et selon le cas, au Service des Bourses, à l'employeur et à l'IFIR.

e) Calendrier des stages en entreprises :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	BTS Assistant de gestion PME/PMI :	
	1 ^{ère} année	Lundi 18 mai 2012 pour 6 semaines
	2 ^{ème} année	Mardi 3 janvier 2012 pour 6 semaines
	BTS Comptabilité et gestion des organisations	
	1 ^{ère} année	Mardi 29 mai 2012 pour 5 semaines
	2 ^{ème} année	Lundi 28 novembre 2011 pour 3 semaines
	BTS Management des Unités Commerciales	
	1 ^{ère} année	A la rentrée, un planning détaillé des alternances Cours / Entreprise vous sera remis
	2 ^{ème} année	

f) Les services

Restauration	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des étudiants, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine. Vous porterez votre choix sur la fiche de fréquentation distribuée le jour de la rentrée.
	Pour les repas occasionnels : achat d'un ticket à l'accueil avant 10h.
	Le repas du mercredi : il est uniquement servi à 12 h 15 au restaurant du lycée, 7 rue Villeneuve. Les étudiants doivent acheter un ticket à l'accueil avant 10h.
	Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement.

g) L'internat

COLLEGE / LYCEE	<p>L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement des mensualités de septembre et octobre.</p> <p>Le règlement intérieur de l'internat et les modalités concernant la présence de l'étudiant le mercredi après-midi et la nuit du mercredi au jeudi feront l'objet d'une circulaire spécifique fin août.</p> <p>Les familles doivent fournir les alaises, draps, enveloppes de traversin, couvertures ou couettes et couvre-lits (dimension des lits : 190 x 90).</p> <p>L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire</p> <p>Pour les familles qui le souhaitent, un accueil est proposé le dimanche soir à partir de 21h. Les élèves auront pris leur disposition pour le dîner. Un petit-déjeuner sera servi au restaurant scolaire du Lycée, le lundi matin. Ce service sera facturé en supplément du coût de l'internat.</p>
------------------------	---

2. Informations financières 2011-2012

a) Tarifs

	Annuel	Mensuel	Journalier
Institution			
Cotisation UDOGEC reversée à l'Union Départementale de Gestion, laquelle assure des services dans la gestion des établissements privés	34,00 €		
Carnet de Restauration scolaire (si perte ou endommagement/unité)	8,00 €		
Enseignement supérieur			
Scolarité 1 ^{ère} année (hors BTS M.U.C.) – y compris ordinateur		130.00 €* 130.00 €	
Scolarité 2 ^{ème} année (hors BTS M.U.C.)		92.00 €	
Forfait transport "équitation"		43.00 €	
Forfait Demi-pension (repas et encadrement du midi)			
4 repas		80.00 €	
3 repas (jours définis à la rentrée)		60.00 €	
2 repas (jours définis à la rentrée)		40.00 €	
Repas facturés à l'unité (repas et encadrement du midi)			
			6.00 €
Pension			
		378.00 €	
Accueil du dimanche soir			
		52.00 €	
Spécificités			
Cotisation Accident du travail URSSAF	5,00 €		
Journée d'intégration	20,00		

*Ces frais d'inscription comprennent la mise à disposition d'un ordinateur portable avec tous les logiciels nécessaires aux études.

Les tarifs sont calculés sur la base d'une année scolaire « moyenne ». De ce fait, ils intègrent (dans la limite de 20 jours de cours / an) les absences éventuelles de l'étudiant pour cause de vacances scolaires, jours fériés, maladies, stages, voyages scolaires, périodes d'exams. Pour les absences de plus longues durées, nous procédons naturellement à une régularisation des participations des familles sur demande.

b) Les bourses

Merci de vous référer au site Post-Bac : www.admission-postbac.fr

c) Réductions

Nombre d'élèves dans l'Institution	Ecoles	Collège, Lycée et Enseignement supérieur
2	-25 € par an et par enfant	-50 € par an et par enfant
3	1/2 scolarité pour le 3 ^{ème} enfant	1/2 scolarité pour le 3 ^{ème} enfant
4	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant

Pour toute situation particulière (perte d'emploi, parent isolé, situation sociale difficile,...) : prendre contact avec le chef d'établissement.

d) Modalités de facturation et de paiement

1. Les mensualités de septembre et octobre doivent être payées obligatoirement par chèque bancaire joint à la fiche de renseignements. Le chèque sera présenté à l'encaissement le 2 septembre.
2. Une facture vous sera adressée en octobre ; elle fera apparaître l'ensemble des frais de l'année scolaire et portera, en déduction, votre règlement du 2 septembre.
Le solde sera payable, pour toutes les familles, par prélèvement automatique, à raison de 1/8ème, les 12 novembre, 12 décembre, 12 janvier, 12 février, 12 mars, 12 avril, 12 mai et 12 juin.
Vous comprendrez que pour la bonne gestion de l'Etablissement, le respect de ces règles s'impose à chacun.

e) Les assurances

Tous les parents sont en principe dotés, dans le cadre de leur contrat multirisques habitation d'une garantie responsabilité civile chef de famille couvrant leur enfant s'il est responsable de dommages causés à autrui. Mais cette assurance n'intervient pas si l'enfant est victime d'un accident sans responsable identifié.

Or, tout élève dans le cadre de sortie scolaire (à l'étranger ou sur le territoire français) doit être titulaire d'un contrat "individuelle accident".

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Vous avez souscrit auprès de votre assureur ce type de contrat ;
- Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat ; dans ce cas, vous avez la possibilité de le faire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de l'établissement.

La présentation du contrat proposé par la Mutuelle Saint-Christophe est disponible sur leur site internet :

http://www.msc-assurance.fr/associations/etablisements/Contrat-specifique/etablisements_assurance_scolaire.aspx

Extrait des exclusion des garanties :

L'Institution n'est pas garanti contre les vols ou pertes d'objets et de vêtements appartenant aux élèves. C'est pourquoi nous recommandons et insistons auprès des élèves :

- de marquer les vêtements.
- d'indiquer le nom et la classe sur chaque livre.
- d'éviter de porter ou transporter des objets de valeur.
- exceptionnellement de déposer leur argent ou objets de valeur à la Vie Scolaire ou au secrétariat des écoles

f) Le régime de Sécurité sociale Etudiants

Vous entrez dans l'enseignement supérieur cette année. Votre inscription au régime obligatoire de Sécurité sociale étudiante s'effectuera le jour de la rentrée. Les organismes de Sécurité Sociale seront présents afin de finaliser votre dossier.

Afin qu'il puisse être validé vous devez vous renseigner sur le site de l'organisme de votre choix.

www.lmde.com

www.smerra.fr